



Chambre de Commerce
et d'Industrie du Cher

Bordereaux de DETAXE à l'EXPORTATION à la CCIT du CHER

Bruno ROTTREAU, Responsable du Service Développement International / 27 06 2011
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher / Réseau CCI Centre International
BP 54, 18001 Bourges Cedex
téléphone : 33 (0) 2 48 67 80 91, Fax : 33 (0) 2 48 67 80 99, E.mail : export@cher.cci.fr

Parmi les documents nécessaires à la bonne pratique du commerce international, essentiellement liés aux formalités Export, la CCI du Cher met les **Bordereaux de détaxe à l'exportation** à disposition de ses ressortissants.

Ce document de douane **Cerfa 10096*03** est destiné aux voyageurs dont la résidence habituelle est située dans un état non membre de l'Union européenne.

Le **bordereau de détaxe à l'exportation** permet de bénéficier de la réduction de la TVA du prix des marchandises achetées en France pour des besoins personnels et qui sont transportées dans les bagages du voyageur (Article 262-I-2° du code général des impôts).

La détaxation est accordée pour les achats égaux ou supérieurs à **175 € TTC** effectués le même jour dans un même magasin.

Ce document est plus fréquemment utilisé par le commerce de détail en période estivale (Duty Free Sale)

Conditions de vente à la CCI du Cher : 0,70 euros HT l'unité

Rappel des horaires pour la vente des documents export :

Tous les jours de lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Prendre si possible rendez-vous

Sinon délivrance par correspondance

Demandez Céline LESCALE ou Karina MARTINS
CCI du Cher
02 48 67 80 91